

# PROCES-VERBAL

## CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux le 21 octobre

Le Conseil municipal de la Commune de Saint Sauveur de Puynormand, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de Monsieur MOULINIER Gérard, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 14 octobre 2022

Présents : M MOULINIER Gérard, M DUBET Jean Pierre, M MICOINE Claude, Mme TERRIEN Dominique, M BOURDONCLE Denis, M LOUIS Fabrice, Mme VIALE Anne Marie, Mr GRELAUD Jean Frédéric, Mme Martine CADOT et M DOLE Franck.

Absents excusés : Mme DAUNIS Sandrine

Secrétaire de séance : Monsieur DUBET Jean-Pierre assisté de la secrétaire de Mairie

### ORDRE DU JOUR :

I URBANISME : PLUi-HD – Diagnostic – Définition des enveloppes urbaines

II Questions diverses

I – URBANISME :

Monsieur le Maire expose au Conseil que dans le cadre du PLUi-HD, pour la phase de diagnostic, il convient de valider l'enveloppe urbaine de la Commune. Pour cela, le cabinet d'études a fourni une cartographie comme document de travail. Les élus décident d'effectuer des modifications (voir carte en PJ). Cette carte modifiée sera adressée au Cabinet d'études par mail avant le 26 octobre 2022.

### II - QUESTIONS DIVERSES ET AUTRES POINTS

Assainissement :

Monsieur DUBET a participé avec Monsieur le Maire à une réunion au SIAEPAVID de Saint Médard de Guizières ayant pour objet le schéma d'assainissement collectif de la commune. Il en est ressorti qu'il s'agit d'un projet sur 10 ans et plus, qui va être retravaillé par le cabinet d'études sur les zones rognées notamment celles des entrées de Bourg. Toutefois, il faut être vigilant sur les zones identifiées en assainissement collectif qui n'auront plus l'obligation de mettre l'assainissement non collectif aux normes.

Festivités de fin d'année :

La date du samedi 17 décembre 2022 est arrêtée pour le repas des anciens ainsi que celle du samedi 21 janvier 2023 pour le repas du personnel.

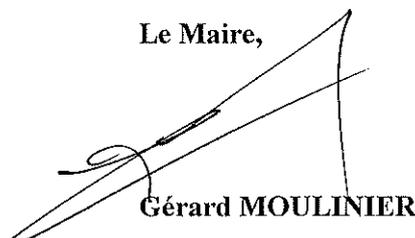
L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 heures 20.

Le Secrétaire,



DUBET Jean-Pierre

Le Maire,

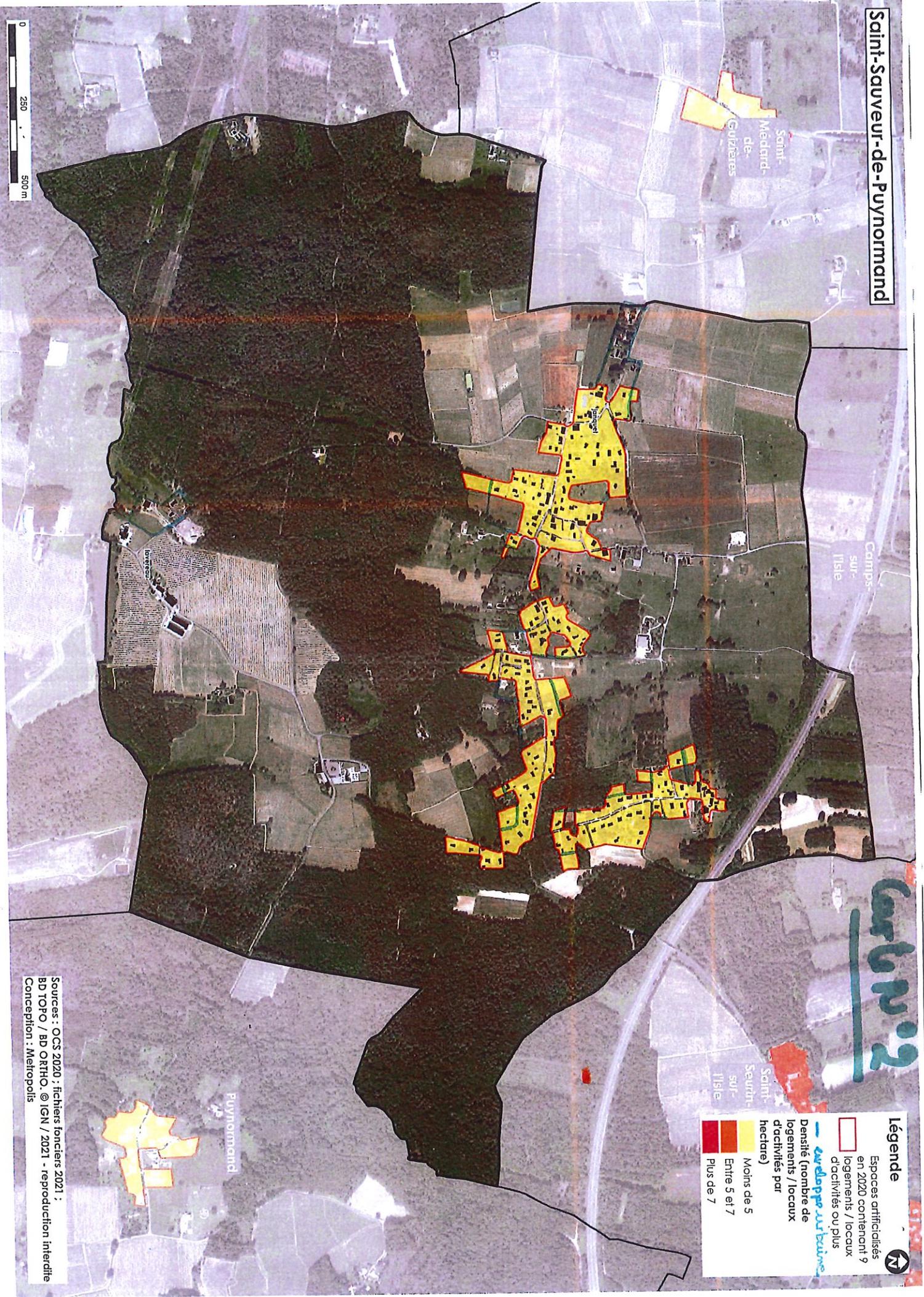


Gérard MOULINIER

Carte N°1.



# Saint-Sauveur-de-Puynormand



## Légende



Espaces artificialisés en 2020 contenant 9 logements / locaux d'activités ou plus

*enveloppe urbaine*

Densité (nombre de logements / locaux d'activités par hectare)

- Moins de 5
- Entre 5 et 7
- Plus de 7

Sources : OCS 2020 : fichiers fonciers 2021 ;  
BD TOPO / BD ORTHO. © IGN / 2021 - reproduction interdite  
Conception : Metropolis

## **Définition des enveloppes urbaines**

### **Commune de SAINT SAUVEUR DE PUYNORMAND**

Après concertation des élus du Conseil Municipal, vous trouverez ci-joint la cartographie comprenant les modifications souhaitées.

Les modifications apportées à l'enveloppe urbaine apparaissent en bleu-vert sur la carte N°2 ci-jointe.

#### **I – Secteurs à ajouter : (Cf carte N° 1)**

A) Secteur : Hameau de Favereau :

Lotissement communal de 4 lots par déclaration préalable

Ventes possibles à partir du 27 juin 2024

Projet : permis de construire au nom de la Commune

B) Secteur : Chemin de La Baumette

Lotissement communal (8 à 9 lots)

C) Secteur : rue Emile ZOLA – La Moullière

D) Ajouter l'entrée de la Commune : Route de Saint Médard

E) Route de Puynormand : 2 nouvelles constructions

F) Centre Bourg

G) Rue Louis Pasteur

H) Rue Toussaint Louverture

#### **II – Secteurs à supprimer :**

Il s'agit plutôt de réduire sur certains secteurs pour rester dans la continuité du PLU de 2008 :

Secteur Puyreau, rue Toussaint Louverture, rue Célestin Freinet, rue Louis Pasteur